



Appel à Candidatures

Désignation de centres de compétences régionaux CANCERVIH 2025-2030

Date limite pour candidater : **15/12/2024**

1- Contexte et objectifs de l'Appel à Candidatures

Dans le cadre du nouvel Appel à Projets des réseaux « cancers rares » organisé par l'Institut National du Cancer (INCa) pour la période 2025-2030, le réseau « cancers rares » CANCERVIH dédié à l'optimisation de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH atteintes de cancer organise un Appel à candidatures pour la désignation de centres de compétences régionaux.

Le réseau CANCERVIH a été créé en 2013 et il repose sur deux sites nationaux de référence : l'hôpital universitaire Pitié-Salpêtrière (AP-HP, Paris) et l'hôpital universitaire Sainte-Marguerite (AP-HM, Marseille). Il est coordonné au niveau médical par le Pr. Jean-Philippe Spano, chef du service d'Oncologie médicale de la Pitié-Salpêtrière, secondé pour la partie VIH par le Dr Sylvie Ronot-Brégéon, chef du service du CISIH de Sainte-Marguerite (AP-HM, Marseille) et pour la partie hématologie par le Dr Sylvain Choquet, chef du service d'Hématologie clinique de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP, Paris).

La coordination administrative est assurée par Marianne Veyri, chef de projets du réseau CANCERVIH à la Pitié-Salpêtrière.

La stratégie du réseau CANCERVIH ainsi que ses projets sont décidés de manière collégiale par un Conseil scientifique constitué de spécialistes de la prise en charge du cancer, de spécialistes de la prise en charge du VIH, de pharmacologues, de virologues, d'immunologistes, d'épidémiologistes et de représentants d'associations de patients.

Le réseau CANCERVIH est doté d'une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) « cancers rares » au niveau national (RCP ONCOVIH) rattachée à une base de données épidémioclinico-biologique nationale ainsi que d'une RCP « cancers rares » pour la région Provence Alpes Côte d'Azur et d'une RCP d'expertise pour la région Auvergne Rhône Alpes.

Afin d'optimiser son maillage sur le territoire français, le réseau CANCERVIH souhaite donc désigner des centres de compétences régionaux, dont la coordination sera assurée par un établissement de santé et par un (ou plusieurs) coordonnateur(s).

Les objectifs de la désignation de ces centres sont multiples :

- Assurer une égalité de prise en charge des personnes vivant avec le VIH atteintes de cancer sur tout le territoire français

- Participer à l'optimisation de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH atteintes de cancer dans sa région par l'adressage des dossiers des patients vers une RCP dédiée Cancer et VIH (RCP « cancers rares » ou RCP d'expertise)
- Participer à l'exhaustivité de la base de données épidémioclinico-biologiques nationale
- Augmenter la participation des personnes vivant avec le VIH atteintes de cancer dans les essais cliniques en cancérologie
- Diffuser les recommandations de prise en charge des personnes vivant avec le VIH atteintes de cancer au sein de sa région
- Participer à la formation des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des personnes vivant avec le VIH atteintes de cancer au sein de sa région

2- Structures éligibles et coordonnateur(s)

2.1 Structures éligibles

Sont éligibles dans le cadre du présent Appel à candidatures :

- Les établissements de santé hospitalo-universitaires (CHU et CLCC). Ces établissements doivent être autorisés, d'une part à traiter des patients en cancérologie et d'autre part, à mener des recherches organisées et pratiquées sur l'être humain dans un lieu disposant de moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent conformément à l'article L1121-13 du code de santé publique.

Dans l'idéal, l'établissement candidat dispose à la fois de professionnels de santé impliqués dans la prise en charge du cancer et impliqués dans la prise en charge du VIH.

Les établissements de santé situés dans les DROM-COM sont également éligibles.

2.2 Coordonnateurs

L'organisation du centre de compétences régional reposera sur un coordonnateur régional qui pourra être accompagné d'un second coordonnateur d'une autre spécialité médicale.

Le coordonnateur régional est rattaché à l'établissement candidat et sera le médecin responsable des missions du centre de compétences régional. Il sera l'interlocuteur privilégié de la coordination nationale. Dans l'idéal, le coordonnateur régional devra être en activité jusqu'au terme de la labélisation en 2030.

3- Missions et engagements du centre de compétences régional

Les centres de compétences régionaux devront tenter de répondre au mieux aux missions suivantes :

- Participation d'un des coordonnateurs du centre de compétences régional à la RCP cancers rares ONCOVIH au niveau national
- Participation à l'exhaustivité de la discussion en RCP « cancers rares » ou RCP d'expertise des dossiers des personnes vivant avec le VIH atteintes de cancer de sa région, au minimum lors de la prise en charge initiale

- Ouverture des essais cliniques spécifiques cancer et VIH en tant que centre inclueur, dès que c'est applicable
- Aide au remplissage des bilans annuels d'activité à transmettre à l'INCa
- Diffusion des recommandations de prise en charge des personnes vivant avec le VIH atteintes de cancer au sein de sa région
- Participation à des actions de formation des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des personnes vivant avec le VIH atteintes de cancer au sein de sa région

4- Evaluation des dossiers de candidatures

4.1 Processus d'évaluation des candidatures

Toutes les candidatures seront examinées par le Conseil scientifique du réseau CANCERVIH.

Les principales étapes de la procédure d'évaluation des candidatures seront les suivantes :

- Examen de la recevabilité des dossiers de candidatures par le chef de projet du réseau CANCERVIH
- Evaluation des dossiers de candidatures par les membres du Conseil scientifique du réseau CANCERVIH
- Le cas échéant, retour vers les centres de compétences régionaux candidats pour demande d'informations complémentaires
- Proposition d'une liste de centres de compétences régionaux par le Conseil scientifique du réseau CANCERVIH
- Résultats et publication

4.2 Recevabilité des dossiers de candidatures

Pour être recevable, le dossier doit être soumis :

- Dans les délais (cf. Modalités de soumission)
- Avec l'ensemble des documents demandés (cf. point 8)

Pour être éligible, le dossier devra respecter les points suivants :

- La candidature doit répondre aux mieux aux missions explicitées plus haut

4.3 Critères d'évaluation

Les dossiers de candidatures seront évalués selon les principaux critères suivants :

- Pertinence de la coordination et de l'organisation proposée
- Modalités de collaboration entre les différents établissements régionaux et le centre de compétence régional candidat
- Capacité du centre de compétence régional candidat à répondre aux missions décrites au point 3.

5- Désignation des centres de compétences régionaux

Les centres de compétences régionaux sont désignés pour une période de 5 ans expirant en 2030.

6- Dispositions générales et financement

En cas de renouvellement du réseau CANCERVIH en tant que réseau « cancers rares » par l'Institut National du Cancer pour la période 2025-2030, un financement de 10 000 € annuel sera attribué à chaque centre de compétence régional désigné pour un financement total de 50 000 € sur 5 ans.

Une convention de reversement sera établie entre l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et le centre de compétence régional.

7- Calendrier de l'Appel à candidatures

Ouverture de l'Appel à candidatures	01/11/2024
Date limite d'envoi des dossiers de candidatures	15/12/2024
Examen des candidatures par le Conseil scientifique	Janvier 2025
Envoi des résultats aux centres candidats	Février 2025
Début du financement	01/07/2025

8- Modalités de soumission des candidatures

Les dossiers de candidatures sont à envoyer par mail à marianne.veyri@aphp.fr.

Ils devront contenir au minimum :

- Un document en format word ou PDF expliquant le projet scientifique du centre de compétence régional candidat, afin de répondre aux objectifs cités au point 3
- Le CV du coordonnateur du centre de compétence régional candidat
- Un budget prévisionnel d'utilisation de la subvention annuelle (format au choix)

9- Contact

Marianne Veyri – marianne.veyri@aphp.fr – 01.42.16.00.26